

Université de Genève

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES  
ACADEMICUS  
1982

1982

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

## 1. LOI SUR L'UNIVERSITÉ

Le Rectorat a participé très activement à l'examen des divers projets de loi concernant la structure du corps enseignant ; il a été entendu à plusieurs reprises par la commission du Grand Conseil et a étudié les textes successifs, donnant chaque fois son avis. Le Rectorat pense, bien que le texte adopté par la commission du Grand Conseil ne corresponde pas exactement et en tout à sa prise de position, qu'il est acceptable pour l'Université et permettra à celle-ci de défendre au mieux, dans ce domaine, la qualité de l'enseignement et de la recherche, d'une part, et son autonomie, d'autre part. Ce texte a notamment l'avantage de prévoir un statut pour les jeunes enseignants et chercheurs, permettant éventuellement à ceux-ci, s'ils sont de très haut niveau, de faire carrière à l'Université. Le projet permet l'appel pour la nomination des professeurs, ce qui est une garantie évidente de qualité ; il convient de relever que la commission du Grand Conseil a modifié sensiblement la procédure de nomination des membres du corps professoral.

## 2. L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

### A. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Le Rectorat s'est trouvé confronté, au début de son activité, à une situation délicate dans ce domaine. En effet, sous la responsabilité du précédent Rectorat, un groupe de travail sur l'éducation permanente avait été constitué et sa présidence avait été confiée au secrétaire général, M. B. Ducret, tandis que la commission de l'enseignement était présidée par le vice-recteur J. Posternak.

Le groupe de travail sur l'éducation permanente était arrivé à la conclusion que la création d'un centre destiné à promouvoir toutes les formes d'éducation continue, permanente ou récurrente, était la solution de choix. Ce projet fut refusé par le Collège des recteurs et doyens. Il fut alors décidé de fusionner ce groupe d'étude avec la Commission de l'enseignement et il s'ensuivit une restructuration de cette commission, au début de l'année universitaire 1980-1981.

Actuellement, la Commission de l'enseignement est, pour le Rectorat, l'organe principal de réflexion et de coordination en vue de la définition de sa politique globale de l'enseignement, politique qui doit être à même de s'adapter à des situations nouvelles, par exemple budgétaires, ou de nombre des étudiants ou de besoins.

Un groupe ad hoc Université/Collège a mené à bien une enquête sur l'intégration des étudiants de 1<sup>re</sup> année à l'Université de Genève. L'analyse détaillée de cette enquête a été publiée sous la forme d'un rapport, en deux parties, suivi d'un rapport de synthèse.

Le président de la Commission de l'enseignement maintient une liaison régulière avec la direction de l'enseignement secondaire. Deux réunions annuelles, présidées alternativement par l'un ou l'autre, rassemblent plusieurs personnes de l'Université et de l'enseignement secondaire pour un large échange de vues.

Signalons aussi qu'un collaborateur scientifique a été mis à la disposition du vice-recteur chargé de la Commission de l'enseignement, dès le 1<sup>er</sup> septembre 1981. L'engagement d'une secrétaire, à mi-temps, devrait compléter le soutien logistique indispensable à l'activité de cette importante commission.

## B. OUVERTURE D'INSCRIPTION

Conformément à la politique du Rectorat, toute ouverture d'inscription pour un poste de membre du corps professoral fait l'objet d'une analyse extrêmement approfondie, en ce qui concerne l'exigence du poste, avant la décision de procéder à son renouvellement et cela aussi bien sur le plan scientifique que budgétaire.

## C. RELATIONS AVEC LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES GENEVOIS

Le recteur a participé aux séances des conseils de tous ces instituts et est intervenu sur plusieurs points importants; un problème fondamental est celui des exigences quant aux nominations des membres du corps enseignant de ces instituts; il existe une difficulté particulière lorsqu'il s'agit d'enseignements pratiques et une solution est actuellement recherchée à ce sujet.

## D. NOMINATIONS D'ENSEIGNANTS SUISSES EN FRANCE

L'Université de Genève a provoqué une réunion avec les recteurs des universités romandes, le président du Polytechnicum de Lausanne et le délégué aux affaires internationales du ministère français des universités pour un échange de vues et une clarification de la situation.

## E. DÉBOUCHÉS

L'important rapport sur les débouchés qu'un groupe de travail du Rectorat, présidé par le professeur R. Girod, a publié, en février 1981, constitue un document de référence important.

Enseignants, étudiants, orientateurs, milieux politiques et professionnels: tout le monde aura intérêt à en tenir compte pour que l'Université soit en mesure d'assurer tout à la fois le libre accès aux études et la formation la plus adéquate de ses diplômés. Ceux-ci, en effet, lorsqu'ils entreront sur le marché du travail, ne se retrouveront pas nécessairement dans des conditions dramatiques, mais, à coup sûr, dans des conditions sensiblement différentes de celles qu'ont connues leurs prédécesseurs.

## F. COMMISSION DE LA RECHERCHE

Le Rectorat a fini de réunir toute la documentation nécessaire et a entendu les avis de divers experts qu'il avait désignés. Le Rectorat espère pouvoir ainsi disposer, dès le mois de juillet 1983, d'une Commission de la recherche élargie qui serait parallèlement responsable des tâches qui incombent actuellement à la Commission de recherche genevoise du FNRS et qui veillerait à diffuser une large information sur les recherches en cours ou projetées à l'Université de Genève.

Cette commission sera à la disposition des personnes ou institutions disposant de fonds en faveur de la recherche et qui souhaiteraient la consulter. Elle sera présidée par un vice-recteur.

Par ailleurs, le Rectorat reste très attentif au projet de loi fédérale sur la recherche.

## 3. PRÉOCCUPATIONS DE LA COMMISSION SOCIALE

A côté des questions journalières et courantes qui ont été réglées durant l'année universitaire 1980-1981 par les services sociaux et culturels, en accord avec le Rectorat, trois problèmes plus fondamentaux ont retenu l'attention des responsables de l'Université: le problème des structures de certains services, celui du remplacement de Mme Paulette Reymond, responsable des services sociaux et culturels, qui a donné sa démission, et le problème du logement des étudiants.

Mme P. Reymond, après dix ans d'activité, a jugé bon de changer d'environnement et de quitter l'Université. Nous la remercions très vivement pour tout ce qu'elle a réalisé. M. Christian Grosclaude a été engagé pour la remplacer. Sa vision neuve de certains problèmes et sa facilité de contact lui ont permis de décriper quelques situations relationnelles qui nuisaient à l'harmonie de l'ensemble.

Pendant plusieurs mois, le Rectorat a cherché un responsable pour le Service d'information sociale de l'Université (SISU). Un travailleur social particulièrement qualifié, M. Christian Bolle, a pu être engagé au printemps 1981 et l'activité de ce service s'en est trouvée très stimulée. Le responsable du bureau de placement a lui aussi changé d'activité. Mme J. Steiner a pu être engagée pour le remplacer. Enfin, le service des logements et restaurants universitaires a été heureusement restructuré pour faire face à sa tâche difficile.

Le grave problème non résolu reste celui du logement des étudiants. Dans sa séance du 25 novembre 1980, la Commission sociale a décidé de constituer un groupe de travail mandaté pour analyser l'ensemble du problème et pour suggérer des solutions. Ce groupe s'est réuni à sept reprises avant les vacances d'été. Il a fait, avec M. A. Nicolet, l'inventaire de l'état locatif des chambres et appartements gérés par le service des logements et restaurants universitaires (SLRU).

M. A. Nicolet a exposé au groupe de travail ses soucis et ses propositions. Le groupe a entendu un exposé très exhaustif sur l'ensemble du problème du logement à Genève par M. P. Gilliland, directeur de l'Office cantonal du logement au Département de l'intérieur. M. R. Bory, président de l'Association professionnelle des gérants et courtiers en immeubles, a été invité à participer à une réunion pour dire le point de vue de sa profession et les solutions qu'elle pouvait éventuellement proposer. Enfin, le professeur Claude Raffestin a bien voulu entretenir le groupe de travail sur l'état de la situation telle qu'elle lui apparaît au travers d'un essai de prévision de la demande de logements à Genève 1981-1990, recherche qui a été demandée au Centre universitaire d'écologie humaine par le Département de l'intérieur. Plusieurs actions concrètes ont, par ailleurs, été entreprises: relogement de toutes les familles habitant 2, rue Argand, action d'information auprès de toutes les communes et dans la presse pour obtenir des propositions de location de chambres (résultat: 60 chambres), réactivation du projet d'extension de la Cité universitaire, action auprès du Conseil administratif de la Ville de Genève, défense des locataires du Foyer Henri-Dunant, action auprès de la CIA qui, en tant

que propriétaire, pourrait éventuellement mettre des logements à la disposition des étudiants, action auprès des autorités françaises régionales pour obtenir la possibilité de logement pour des étudiants, dans la zone frontalière, enquête auprès des nouveaux étudiants pour mieux connaître les besoins objectifs. L'ensemble de ces nombreuses démarches exige beaucoup de constance dans l'effort et les résultats peuvent apparaître comme décevants. Toutefois, le Rectorat continuera son effort.

Au début de ce semestre d'été, les perspectives sont moins sombres: projet de la Ville de Genève d'acheter un hôtel pour loger une centaine d'étudiants, nouvelle étude de projet d'extension de la Cité universitaire, projet de construction d'un foyer à la rue de Lausanne.

#### 4. OUVERTURE SUR LE MONDE

##### A. RELATIONS AVEC LE TIERS-MONDE

Le recteur a élaboré un projet précis et détaillé visant à faciliter la présence temporaire — mais d'une certaine durée — d'enseignants suisses dans les universités des pays du Tiers-Monde. Avant d'être opérationnel, ce projet doit encore être approuvé par la Conférence des recteurs suisses.

##### B. PRÉSENCE INTERNATIONALE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'Université de Genève participe régulièrement, dans la mesure du possible, aux réunions essentielles organisées par l'Association internationale des universités, la Conférence des recteurs européens et l'AUELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française).

Le recteur est membre suppléant du conseil d'administration de l'Association internationale des universités et a été élu vice-président de l'AUELF à Montréal, en 1981.

Dans le cadre de ses relations avec l'AUELF, l'Université de Genève va essayer de voir ce qu'il est possible de faire afin de participer au fonds international de coopération universitaire en faveur des pays en voie de développement, mission principale de l'AUELF.

#### 5. LES FINANCES DE L'UNIVERSITÉ

Le budget 1982 de l'Université, tel qu'il a été adopté par le Grand Conseil, a vu une augmentation de 4,7 millions de francs, entièrement couverte par des ressources nouvelles. Cette augmentation — qui représente environ 3% en termes réels — est plus forte que celle des années précédentes, mais encore insuffisante pour éviter que la situation ne continue à se détériorer, surtout au niveau du taux d'encadrement mais aussi en ce qui concerne les crédits de bibliothèques, de fonctionnement et d'équipement.

Un nouveau plan quadriennal 1984-87 est en chantier pour suivre le rythme de la planification fédérale. Un plan d'intentions a été rédigé par la Commission de développement et les facultés, en mars 1982. Les phases détaillées du plan seront élaborées ces prochains mois. Ce nouveau plan bénéficiera des expériences faites avec les plans précédents et comprendra des mécanismes permettant une adaptation aux conditions changeantes auxquelles l'Université doit pouvoir faire face.

La Commission administrative, outre les demandes de crédits extraordinaires, prépare le budget 1983. Ce dernier, à la demande des autorités politiques, et en collaboration avec le DIP, a été présenté sous forme de projets. La Commission administrative a également examiné et adopté une nouvelle formule budgétaire. Cette formule a impliqué une modification profonde

du programme informatique du budget réalisée en collaboration avec le service d'informatique administrative. Le nouveau système entrera en vigueur pour la version définitive du budget 1983.

La Commission administrative a également pris connaissance du projet de modèle des comptes qui devrait être adopté par l'Etat pour 1984. Des contacts sont en cours pour évaluer l'impact de cette innovation sur la gestion de l'Université et la présentation du budget.

A la demande du Rectorat, les collaborateurs de la division de planification ont effectué une étude dont le but était de replacer l'Université dans un ensemble de relations de coûts et de service au sein de la collectivité genevoise. Cette étude comporte trois parties:

- 1) un rappel des « produits » directs de l'activité universitaire;
- 2) l'importance économique de l'Université pour le canton;
- 3) l'apport social et culturel de la présence de l'Université.

Cette étude a fait l'objet d'une publication qui est disponible au service des plans pluriannuels et du budget.

#### 6. LES BÂTIMENTS UNIVERSITAIRES

Un concours sur l'utilisation des terrains de l'ancien Palais des expositions a été lancé en juillet 1981 et le jury s'est prononcé à fin novembre 1981, sans recommander la réalisation d'un des projets primés ou achetés. Le Département des travaux publics, en collaboration avec l'Université, étudie présentement le plan d'aménagement. On peut être satisfait de l'évolution de ce projet qui permettra de satisfaire aux besoins des Facultés de droit et des sciences économiques et sociales, ainsi que de regrouper les services de l'administration centrale et du Rectorat.

Le dossier de Sciences III, malgré certains retards, a été transmis aux autorités fédérales pour la procédure de demande de subvention; il sera ultérieurement soumis au Grand Conseil. Cette construction permettra un regroupement de la biologie, actuellement dispersée en 13 endroits différents, et l'évacuation d'une partie de la zone Bastions au profit de la Faculté des lettres.

Les études préliminaires de Sciences IV qui devrait regrouper les mathématiques, la physique, les sciences de la terre et l'administration de la Faculté des sciences, ont été lancées en mars 1982. Sciences IV représente le dernier grand projet de constructions universitaires d'ici la fin de ce siècle.

Le programme du CMU suit son cours, avec quelque retard. L'inauguration officielle des deux premières étapes a eu lieu le 3 décembre 1981 en présence du Conseiller fédéral Hürlimann et la pose du bouquet sur les étapes 3 et 4, le 30 avril 1982.

#### 7. COORDINATION INTERUNIVERSITAIRE

##### A. PRÉSENCE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE SUR LE PLAN NATIONAL SUISSE

###### a) Conférence universitaire suisse

Le recteur, accompagné du secrétaire général, participe régulièrement aux réunions du bureau de la Conférence universitaire suisse et aux assemblées plénières de la Conférence universitaire suisse dont il est d'ailleurs vice-président.

## b) Conférence des recteurs suisses

Le recteur a participé régulièrement aux séances de la Conférence des recteurs suisses, accompagné par le professeur J.-M. Chappuis, vice-recteur; le recteur est également vice-président de cette conférence.

## B. DÉVELOPPEMENT ET PLANIFICATION

### a) Plan quadriennal 1984-1987 — plan d'intentions « A »

Au cours de l'année 1981, les travaux de la Commission de développement et de planification (CDP), assistée par la Division de planification, se sont concentrés principalement sur la préparation du plan quadriennal 1984-1987.

Avec le « plan d'intentions », qui vient d'être achevé en mars 1982, l'Université de Genève s'est engagée dans un nouveau processus de planification, édicté par la Conférence universitaire suisse (CUS) et sa Commission de planification (CPU). Y adhèrent, pour la première fois, toutes les hautes écoles suisses qui, en trois étapes — plan d'intentions, projet du plan et plan de développement — articulent, en collaboration et coordination mutuelles, leurs programmes et projets respectifs.

En ce qui concerne la méthode, les facultés et écoles ont pu choisir entre deux approches distinctes:

- 1) mise à jour des priorités et projets du plan 1981-1984 en cours dans un processus de consultation limitée, suivie, dans une deuxième étape, par une consultation générale,
- 2) consultation générale avec la participation de toutes les unités intéressées pour arriver, par un choix et une sélection des projets, à une synthèse sous forme de plan d'intentions.

Les plans des facultés et écoles constituent l'essentiel du document. Pour l'Université, un certain nombre des objectifs et axes prioritaires ont été formulés et inclus dans l'introduction et notamment: l'informatique et les bibliothèques (thèmes choisis par la CPU), l'indexation des crédits, l'encadrement (sciences humaines), l'équipement et les crédits de fonctionnement (sciences et médecine), la politique du logement pour les étudiants, etc.

A l'interdisciplinarité, critère désormais classique, est venue s'ajouter, sur le plan qualitatif, la formation permanente.

Au niveau quantitatif, un taux de croissance annuel de l'ordre de 4 à 5% en francs constants a été inscrit comme un minimum vital, pour autant que la croissance du nombre des étudiants ne dépasse pas 5%.

Le plan d'intentions a été adressé au Rectorat, au Conseil de l'Université, au Département de l'instruction publique, à la Commission de planification universitaire. Il n'exprime, pour l'instant, que l'avis de la Commission de développement. Le Rectorat se prononcera au cours des phases ultérieures.

### b) Séminaire de Glion

Les collaborateurs du service des plans ont activement participé au séminaire de la Conférence des recteurs suisses consacré à la « planification à l'échelon local et national ». Une étude concernant l'expérience de l'Université de Genève dans le domaine de la planification a été présentée dans le cadre de ce séminaire.

### c) Prévisions du nombre d'étudiants

En collaboration avec l'OFES, le service des plans a procédé à l'étude des prévisions des effectifs d'étudiants pour la période allant jusqu'en 1990. Voici, en résumé, les résultats obtenus:

- le nombre des étudiants débutants augmentera encore dans les prochaines années. Il faudra s'attendre à immatriculer de 1900 à 2000 étudiants nouveaux par année de 1984 à 1990;

- les effectifs d'étudiants augmenteront également jusqu'en 1990 pour atteindre un maximum de 12.400 à 13.000 étudiants environ;
- les prévisions par faculté indiquent que les Facultés des sciences, des lettres, des sciences économiques et sociales, ainsi que de psychologie et des sciences de l'éducation, subiront une forte croissance dans les prochaines années.

## C. INFORMATISATION DES BIBLIOTHÈQUES

L'important projet d'informatisation des catalogues des bibliothèques scientifiques genevoises est entré dans sa phase de réalisation. Le 23 juin 1981, sous la présidence des conseillers d'Etat R. Junod et A. Chavanne, une séance de travail a réuni, à Lausanne, des représentants de l'Université, du Département de l'instruction publique et de la Ville de Genève, d'une part, et des organismes vaudois correspondants, d'autre part. L'impulsion décisive était donnée, qui ouvrait la voie à la création du service d'informatisation des bibliothèques de notre Université et aux négociations officielles entre l'Université et les bibliothèques municipales de Genève ainsi qu'entre les cantons de Genève et de Vaud. La réalisation elle-même, par étape, a commencé dès le début de 1982, sous la direction de M. Alain Jacquesson, dont l'Université a pu s'assurer la collaboration comme chef de service. Dès le 11 janvier, les Facultés de droit et des SES sont entrées dans le nouveau système de catalogage.

## 8. RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES

L'effort dans ce domaine a été double: d'une part, l'établissement de directives concernant les contrats avec des entreprises extérieures à l'Université, contrats qui ont mis l'accent sur un certain nombre de points:

- notion de service public de l'Université;
- le bénéfice pour l'Université de tout contrat doit être évident;
- transparence financière;
- droits des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche.

Par ailleurs, les rapports avec l'industrie sont poursuivis dans l'idée, entre autres, de renforcer l'autonomie économique de Genève par rapport aux centres alémaniques. Le groupe est en train de mettre sur pied un catalogue des recherches pouvant intéresser l'industrie genevoise.

## 9. LA COMMUNICATION

A titre expérimental, des séminaires ont été organisés par des enseignants de plusieurs facultés qui, de diverses manières, sont impliqués dans ce vaste domaine. Destinés aux enseignants et étudiants intéressés, ainsi qu'aux milieux professionnels concernés, ces séminaires ont attesté que l'Université aura, en cette matière, à prendre des responsabilités croissantes.

Au surplus, de divers côtés, la question a été posée au Rectorat de savoir si, au moment où se prépare la libéralisation du régime des concessions de longueurs d'ondes en Suisse, l'Université de Genève ne devrait pas envisager d'accroître son rayonnement par l'érection d'un émetteur local.

De telles questions requièrent une étude sérieuse. Le Rectorat a chargé M. J.-M. Chappuis d'en prendre la responsabilité avec un groupe de travail. Sur proposition de ce groupe, le Rectorat a déposé une demande de concession auprès des autorités fédérales, en décembre 1981. Le groupe poursuit activement sa réflexion afin de pouvoir formuler des propositions pratiques en temps utile.

## 10. LES HANDICAPÉS MENTAUX

Le guide juridique pour la protection juridique des handicapés mentaux vient de sortir. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine commencée à la Faculté de droit et qui n'a pu s'achever que grâce à l'aide du Rectorat et des milieux concernés.

Le Rectorat patronne, d'autre part, le groupe d'étude sur l'intégration des handicapés mentaux adultes et a constitué à cette fin un groupe de travail, sous la présidence de Mme E. Schmid-Kitsikis, en fournissant les crédits nécessaires pour la recherche décidée.

## 11. ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Un dialogue intensif s'est engagé entre le Rectorat et l'École d'architecture, d'une part, la Société suisse des ingénieurs et architectes, d'autre part. Cette société, par lettre du 16 juillet 1980 à M. A. Chavanne, annonçait sa décision de ne plus admettre désormais automatiquement nos diplômés comme membres.

Suspendue à la suite d'énergiques interventions de notre part, cette décision n'a cependant pas été annulée. Le Rectorat, d'entente avec l'École, a invité une délégation de la SIA à assister à des sessions d'examens et à nous faire part de ses observations et critiques. Son rapport, qui nous est parvenu récemment, est à l'étude.

## 12. SÉCURITÉ

Un nouvel ingénieur de sécurité a été nommé en la personne de M. S. Picker qui succède à M. Ducommun lequel passe au Service cantonal des irradiations. Le service de sécurité a été complètement réorganisé depuis l'automne 1981.

## 13. L'ADMINISTRATION CENTRALE

Si l'administration centrale de l'Université n'a pas été le théâtre de faits saillants, exception faite de la création d'un service de coordination des bibliothèques, un effort permanent n'en a pas moins été accompli en profondeur. Chacun, responsable ou simple collaborateur, s'est efforcé de revoir son action dans deux directions:

— chacun a visé à simplifier les procédures mises au point, de manière à ce que l'augmentation croissante des tâches qui sont confiées à l'administration n'aboutisse pas à une augmentation du personnel. (Cette entreprise n'a pas été sans difficultés dans la mesure où les contraintes, toujours plus nombreuses, des instances extérieures se sont ajoutées aux nombreuses instances de décision existant dans la maison);

— chacun a veillé à l'idée du service à rendre, que ce soit à l'enseignement ou à la recherche, à côté de l'appui à apporter au Rectorat pour lui permettre d'exercer sa gestion de manière efficace et en connaissance de cause.

La légèreté et la simplicité de l'appareil administratif ne sont pas des objectifs faciles à proposer dans la mesure où l'on aurait naturellement tendance à croire que l'efficacité doit toujours s'accompagner d'un appareil lourd et nombreux. Quant à la notion de service elle-même, il n'est pas facile de la privilégier et de faire comprendre simultanément aux enseignants et aux chercheurs qu'elle n'autorise pas n'importe quelle pratique.

Malgré ces difficultés, la direction administrative est heureuse des progrès qui ont été enregistrés cette année dans ces deux directions.

Il a fallu, par ailleurs, continuer à œuvrer pour le maintien et le renforcement de l'autonomie administrative de notre maison face à des projets de procédures unificatrices de certaines administrations extérieures.

Avril 1982